

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 57 [i.e. 58]

Artikel: Solidarité féminine et parti : [1ère partie]

Autor: Wyss, Fred

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271187>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FEMMES SUISSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

27 novembre 1965 - No 57 ~~57~~ pour 58

Parait le troisième samedi du mois

53^e année

Rédactrice responsable:
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 09

Administration
et vente au numéro :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :
annonces suisses S. A.
1, rue du Vieux-Billard
Genève

Abonnement : (1 an)
Suisse Fr. 7.—
étranger Fr. 7.75
y compris
les numéros spéciaux

Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale
Genève

Chaque heure
Le pain COOP
la rend meilleure
Avec timbres Coop 7 1/2 0/0

Les timbres
Pro Juventute



Achetez-en beaucoup, beaucoup, BEAUCOUP, car ils ont désormais une valeur illimitée.

Votre famille, votre entreprise emploient beaucoup de timbres en une année. Faites donc provision de timbres Pro Juventute pour un an !

A nos abonnés

Nos lecteurs trouveront dans ce numéro un bulletin de versement qui leur permettra d'acquitter leur abonnement pour 1966. D'avance nous les remercions de leur fidélité envers un journal totalement indépendant qui ne cesse, depuis 1912, de défendre les intérêts de la femme en tant que citoyenne, mère de famille, salariée et consommatrice. Voici les tarifs d'abonnement que nous vous proposons :

1. Abonnement minimum Fr. 7.—
2. Abonnement de solidarité Fr. 10.—
3. Abonnement de soutien Fr. 15.—
4. Abonn. pour l'étranger Fr. 7.75

SOLIDARITÉ FÉMININE ET PARTI

Sous le titre « Peut-on concilier solidarité féminine et appartenance à un parti ? », nous avons, le mois dernier, abordé ce problème important en demandant à diverses personnalités neuchâteloises d'exprimer leur point de vue. Il était intéressant de constater que les opinions n'étaient pas toutes concordantes et, à la fin de cette enquête, nous annonçons que nous allions approfondir encore la question en sondant l'opinion des partis politiques. Deux personnalités s'expriment ci-dessous ; d'autres, de partis différents, le feront le mois prochain, après quoi nous pourrons clore le débat et tirer des conclusions. En attendant, lisons ce que nous ont écrit un radical et un libéral :

* * *

La rédactrice responsable de « Femmes suisses » ayant sollicité une discussion avec les partis politiques à propos de l'enquête « Peut-on concilier solidarité féminine et appartenance à un parti ? », il me fait plaisir de répondre à cet appel en livrant quelques-unes des réflexions que m'inspire la participation de la femme à la vie politique vaudoise.

Je tiens d'abord à relever combien positif a été l'apport des femmes qui ont fait partie soit du Grand Conseil, soit des conseils communaux pendant cette première législature de quatre ans. Les adversaires du suffrage féminin, par exemple le comité social, celui de la

d'une définitive mauvaise foi — sont contraints de reconnaître que l'entrée des femmes dans les arènes politiques ne s'est pas accompagnée de ce cortège de calamités nationales qu'ils se plaisaient à décrire d'avance et, tout au contraire, qu'elle a contribué à rétablir une notion plus large et plus complète du bien public.

Mais il me paraît que la poursuite de cette participation féconde des femmes à la vie de nos parlements et de nos exécutifs n'est conceivable que si les femmes se considèrent comme des élues à part entière, au même titre que les hommes. Elles doivent s'intégrer naturellement et complètement à nos institutions. Elles doivent y faire entendre un point de vue féminin, bien sûr, mais elles ne sauraient y apparaître sous les traits de combattantes n'ayant pour objectif que la défense d'un féminisme particulier. Car enfin, le féminisme ne peut être un fin en soi ; il se justifiait à Genève, à Neuchâtel et en Pays de Vaud à l'heure de la juste revendication du suffrage féminin ; il se justifie encore sur le plan national puisque Maman Helvetia, dure à la détente, continue de fermer aux femmes les portes de son Palais ; mais là où le suffrage a été reconnu, les femmes ont mieux à faire que s'ériger en revendicatrices de choc !

S'affirmer en tant que femmes, reconnaître la communauté de leurs intérêts, d'accord.

Mais faire passer ces intérêts au-dessus de toute conception d'ensemble du bien public, embrigader les femmes dans la défense de leur seule cause à elles, non ! Ce serait rendre aux femmes de nos cantons un très mauvais service et les confiner à un rôle décidément trop limité.

Je crois répondre ainsi à l'avis exprimé par Mme A. Hauser dans ces colonnes, qui oppose simplement la « solidarité féminine » au « mot d'ordre des partis ». Or, je crois que le débat intérieur des femmes ne se ramène pas à ce faux dilemme. Les partis politiques, qui constituent l'armature de notre démocratie, sont suffisamment forts, tolérants et divers pour accueillir sans réserves les citoyennes qui ont choisi d'y adhérer et de s'y exprimer. C'est là le cadre normal de toute activité politique. C'est là le lieu de la collaboration des femmes et des hommes dans leur recherche du bien commun. Vouloir substituer à ces formations reconnues un super-parti féministe,

(Suite en page 4)

SOMMAIRE :

- Page 2 : Coopératives et information des consommateurs.
Page 3 : Le pouvoir de la presse et du spectacle.
Page 4 : Résultats vaudois des élections vaudoises.